



INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Politique environnementale

2011 à 2014

La terre n'appartient pas à l'homme

L'homme appartient à la terre

Extrait d'un discours du chef Seattle prononcé en 1854

Institut de technologie agroalimentaire Page 1

Préambule

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission d'« influencer et de soutenir l'essor de l'industrie agroalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable¹ ».

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), institution d'enseignement de niveau collégial relevant elle-même du MAPAQ, s'est vu confier le mandat de « contribuer à former et à rendre accessible des ressources humaines compétentes pour appuyer le développement des entreprises du secteur agroalimentaire, en lien avec les enjeux gouvernementaux² ».

En conséquence,

L'ITA de par sa mission éducative, s'engage à former des citoyens éco-responsables.

L'ITA s'engage à informer, éduquer et générer le changement dans le but de contribuer à un environnement viable dans une perspective de développement durable.

L'ITA s'engage à se doter d'une politique environnementale de laquelle découlera un plan d'action qui permettra une mise en œuvre détaillée des responsabilités de chacun.

L'ITA s'engage à être conséquente avec le message éducatif qu'elle véhicule et donner l'exemple d'une saine gestion environnementale.

L'ITA s'engage à fournir les ressources et l'expertise nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique au mieux de ses possibilités financières.

L'ITA s'engage à être à l'écoute des élèves et de son personnel en faisant de ses deux campus un milieu sain et respectueux de l'environnement.

¹ *Plan stratégique 2005-2008* du MAPAQ, déposé à l'Assemblée nationale le 11 mai 2005.

² *Plan d'affaires 2006-2008* de l'ITA, juin 2006.

³ *Nous tenons à spécifier que le terme « agroalimentaire », lorsqu'il s'applique aux formations offertes à l'ITA, englobe les secteurs agricole, horticole, alimentaire et équin.*

Fondements

Il est essentiel pour l'Institut de technologie agroalimentaire, dont le mandat est de préparer la relève en fonction d'une vision durable de l'agroalimentaire. Il doit en être un modèle afin de conscientiser et de guider les jeunes acteurs de demain dans les domaines; agricole, horticole, alimentaire et équin.

Il est important pour le personnel et les étudiants d'améliorer leur environnement tant immédiat que global afin de créer une ambiance et un sentiment d'appartenance profond à l'Institut.

Il est aussi important que l'engagement outre-mer soit aussi marqué par le souci de maintenir ou d'améliorer l'environnement des communautés avec lesquelles il noue des liens.

Principes directeurs

À l'ITA, nous désirons :

- ▶ assumer un rôle de formateur dans la transmission du savoir inhérent au développement durable;
- ▶ influencer le secteur agroalimentaire, le sensibiliser aux questions environnementales;
- ▶ inviter tous les usagers de l'Institut à mettre en pratique au quotidien les principes de base d'une vision durable de l'environnement, soit les 3RV : réduction de la consommation, réutilisation des biens, recyclage des matières et valorisation des matières organiques.

Destinataires et attentes

Les destinataires de la politique sont toute personne (élèves, clients et personnel) qui pénètre dans les campus de l'Institut de technologie agroalimentaire soit pour y étudier, soit pour y travailler.

L'ITA s'attend à ce que les destinataires souscrivent aux principes de cette politique et s'engagent à se conduire en citoyenne et citoyen responsables et respectueux de l'environnement.

Rôles et responsabilités

Le Comité de gestion

Le Comité de gestion de l'Institut de technologie agroalimentaire est responsable de l'adoption et de la promotion de la politique environnementale.

Il s'assure que les documents stratégiques correspondent aux fondements, principes et objectifs de la politique en vigueur. Il délègue aux comités de direction le soin de voir à son application.

Les Comité de direction de campus

Le comité de direction de chacun des campus est responsable de l'application de la politique environnementale. Chaque année, le comité préside à la mise en place d'un comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et s'assure que celui-ci soit représentatif des corps d'emploi et des programmes enseignés à chaque campus. Il s'assure également de fournir à son CACE les ressources financières requises.

Il veille aussi à ce que les associations étudiantes des deux campus (AGEITA et AGEITAL) combinent les postes de représentants des élèves aux CACE.

Enfin, il confie à la Direction des études et à la Direction de la formation continue, de l'innovation technologique et de la coopération internationale le mandat d'élaborer des approches pédagogiques afin d'intégrer aux programmes d'études sous leur responsabilité respective, les notions de développement durable.

Les associations étudiantes (AGEITA et AGEITAL)

Les associations étudiantes s'assurent de la pérennité de la collaboration des élèves aux CACE de leur campus respectif.

Les comités d'action et de concertation en environnement (CACE)

Sous la responsabilité des Services éducatifs, les CACE rassemblent en un lieu d'échanges et de discussions ceux qui désirent participer à différentes actions et mandats à caractère environnemental.

Ils sont appelés à représenter l'Institut auprès de divers organismes externes.

À partir de la politique environnementale, ils proposent un plan d'action annuel et présentent celui-ci au Comité de direction. Enfin, ils procèdent annuellement à une évaluation de la situation environnementale dans chacun des deux campus et produisent un rapport au Comité de gestion de l'ITA.

Le personnel et les élèves de l'Institut

Le personnel et les élèves de l'Institut ont la responsabilité collective d'appliquer la politique dans le cadre de leurs activités et d'en promouvoir l'application autour d'eux.

Objectifs

À titre d'institution d'enseignement de niveau collégial, l'ITA cible dans la présente politique des objectifs de deux ordres. Il s'agit d'objectifs liés directement à la mission de formation et ceux liés à la gestion environnementale des campus.

Objectifs liés à la formation

L'ITA se donne comme objectif d'intégrer des notions d'éducation relative à l'environnement (ERE) à l'intérieur du cursus scolaire et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue. De façon plus spécifique, il vise à intégrer dans la formation des notions sur l'environnement, sur la communauté environnante et sur l'économie et à offrir des cours ou des ateliers axés sur le développement durable en général et plus spécifiquement sur le développement durable de l'agroalimentaire.

L'ITA favorise la conscientisation des élèves aux impacts des activités du secteur agroalimentaire sur l'environnement, leur communauté et leur économie.

Enfin, en ce qui a trait aux activités internationales, l'ITA s'engage à offrir des formations qui encouragent à préserver ou à améliorer l'environnement, la société et l'économie des différents pays avec lesquels l'institut établit des liens particuliers.

Objectifs liés à la gestion environnementale des campus

L'ITA vise à intégrer la gestion environnementale à l'ensemble des activités de gestion des deux campus. Ainsi, les secteurs suivants seront gérés en accord avec les principes du développement durable : les achats, l'énergie, l'air, l'eau, le travail, les matières résiduelles, les transports, l'entretien des terrains et la gestion des gaz à effet de serre (GES).

Les directives d'achat :

L'Institut vise à réduire les déchets à la source et à donner préférence à l'utilisation de produits recyclables et réutilisables. Dans la mesure du possible, il vise à encourager l'achat local, l'achat de produits avec le moins d'emballage possible, de produits issus de pratiques responsables et équitables pour le producteur, qu'il soit d'ici ou des pays d'ailleurs.

La maîtrise de l'énergie :

L'objectif général de la gestion de l'énergie consiste à appliquer des choix éclairés en matière de sources d'énergie, de technologie et de méthodes d'exploitation dans le respect des besoins des usagers et d'une meilleure protection de l'environnement.

L'Institut participera à des projets novateurs permettant d'utiliser de nouvelles formes d'énergie ou permettant de réduire sa consommation.

L'ITA vise également à favoriser la mise en place de bonnes habitudes de consommation responsable de l'énergie auprès de la communauté collégiale.

La qualité de l'air :

L'objectif principal est d'assurer que la qualité de l'air intérieur corresponde aux normes de santé et de confort pour les usagers. Des pratiques d'entretien sanitaire appropriées et des systèmes de ventilation adéquats seront maintenus en fonction.

La gestion de l'eau :

Les objectifs poursuivis par la gestion de l'eau sont d'enrayer le gaspillage, d'en réduire l'usage tout en respectant les besoins des utilisateurs et à en protéger la qualité en prévenant la contamination.

L'ITA vise également à favoriser la mise en place de bonnes habitudes de consommation responsable de l'eau auprès de la communauté collégiale.

La gestion du travail :

L'ITA vise l'amélioration de façon continue de l'organisation du travail par des techniques, des méthodes de travail, des consignes et des équipements appropriés permettant d'appliquer une meilleure gestion durable. Il soutiendra et encouragera tous les projets visant à réduire, réutiliser ou recycler le matériel scolaire, informatique et le matériel de bureau.

La gestion des matières résiduelles :

Dans la pratique, l'ITA cherche à réduire, de la manière la plus écologique possible, la quantité de matières résiduelles à éliminer. Il s'agira donc de mettre en oeuvre, de coordonner et promouvoir les activités les plus avantageuses en termes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage.

L'ITA vise également à favoriser la mise en place d'habitudes de gestion responsable des matières résiduelles auprès de la communauté collégiale.

Matières dangereuses :

Par conséquent, on se doit de limiter l'acquisition de matières dangereuses à l'essentiel en essayant de leur substituer des produits moins nocifs lorsqu'ils sont disponibles, encadrer l'utilisation des matières dangereuses dans des protocoles de contrôle, récupérer et recycler lorsque possible et finalement de disposer des déchets dangereux en toute sécurité pour les personnes et l'environnement.

La gestion du transport :

L'objectif est de soutenir et d'encourager l'utilisation des sources d'énergie moins polluantes et possiblement plus efficaces permettant de réaliser des économies.

Également, favoriser et valoriser le transport actif et collectif tout en posant des actions pour limiter le transport en voiture sans passager.

L'ITA favorisera les actions permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et ce pour tous les secteurs d'activités de l'institution.

Les espaces verts et l'entretien des terrains :

L'ITA maximisera les espaces verts et leur mise en valeur. L'entretien des terrains ainsi que l'embellissement intérieur et extérieur se fera dans le respect de l'environnement en réduisant systématiquement l'usage de produits chimiques lorsque des solutions naturelles et économiquement viables sont disponibles.

La consommation

L'ITA favorisera des actions permettant l'accessibilité et la sensibilisation à une consommation écologique, locale et équitable.

Solidarité avec la communauté

L'ITA favorisera des partenariats avec les communautés locales, les organismes communautaires, les organismes sans but lucratif, les industries, commerces et institutions locaux et régionaux et plus particulièrement avec les autres institutions scolaires.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Comité de gestion de l'ITA.

Révision de la politique

Cette politique a été révisée par les deux comités CACE des campus de façon conjointe à l'hiver 2011

Cette politique sera revue aux trois ans.